



L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS UNE FORMATION EN LYCÉE (CLASSE PRÉPA, BTS, DCG, ETC.)

L'inscription administrative est la dernière étape à effectuer avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

⚠ **Attention**, si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.

Un empêchement pour vous inscrire ?

Contactez rapidement la formation pour la prévenir et convenir d'une solution.

Chaque établissement fixe ses propres modalités et délais, mais les dates d'inscription dans toutes les formations respectent les principes suivants :

1 Si vous acceptez définitivement une proposition d'admission dans une formation en lycée avant le lundi 6 juillet 2026 inclus, vous devez vous inscrire avant le vendredi 10 juillet 2026, 12 h (heure de Paris)

2 Si vous acceptez une proposition d'admission dans une formation post-bac en lycée entre le mardi 7 juillet 2026 et le dimanche 23 août 2026 inclus, vous devez vous inscrire avant le lundi 24 août 2026, 18 h (heure de Paris)

3 Si vous acceptez une proposition d'admission à partir du lundi 24 août 2026, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation

⚠ Dans tous les cas, pensez toujours à consulter dans votre dossier Parcoursup les modalités et le calendrier d'inscription fixés par votre futur établissement.

À savoir



Lors de votre inscription dans l'établissement :

→ des justificatifs peuvent vous être demandés pour vérifier la validité des titres, diplômes ou déclarations que vous avez indiqués à l'appui de votre candidature

Si vous faites le choix de vous inscrire dans une formation hors Parcoursup :

Vous devez télécharger votre attestation de désinscription de Parcoursup (ou non-inscription).

Elle est indispensable pour vous inscrire dans votre future formation et disponible dans votre dossier Parcoursup depuis le 2 juin 2026 (ou dans la rubrique « FAQ » pour l'attestation de non-inscription).